

Theix, le 15 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Les choix qui orientent la vie de la cité se partagent avec les citoyens. Pour cela depuis deux ans nous avons mis en place au sein de la municipalité des comités consultatifs comme le permet l'article L.2143.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par votre implication régulière à l'animation de ces comités consultatifs vous avez pleinement contribué à poursuivre le développement de notre commune et à l'élever au sein de l'agglomération vannetaise.

Toutefois, face à l'augmentation du nombre d'élus, du fait de la création de la commune nouvelle, et la pratique hétérogène de ces comités consultatifs, nous sommes amenés à réorienter notre action et à revoir les modes participatifs des citoyens dans les destinées de notre collectivité.

Sur les fondements de la démarche engagée par le projet TILT, nous allons davantage nous réorienter vers la constitution à compter de janvier 2016 de groupe projets sur l'ensemble des sujets phares qui orienteront notre action pour les années à venir.

Un groupe projet est une instance qui doit définir la méthode pour mettre en place un projet porté par les élus. Il implique un travail plus concret de ses participants qui ont pour objectif de faire aboutir le projet. Il permet aussi aux habitants qui le souhaitent de s'impliquer pleinement dans un projet qui leur tient à cœur ou pour lequel ils savent que leur expérience peut être utile.

Cette liste de projets sera très prochainement déterminée et nous vous inviterons à manifester votre intérêt pour l'une ou l'autre des thématiques proposés.

La composition de ces groupes projets sera laissée au libre choix des adjoints en charge des dossiers et leur durée de vie sera liée au temps du projet.

Pour toute interrogation je vous invite à vous rapprocher du Directeur Général des Services, Monsieur Fabrice SALAÛN, qui sera à même de vous répondre.

Dans l'attente de ces futurs travaux collaboratifs, je souhaite déjà vous réitérer mes remerciements pour votre engagement passé et à venir.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Le Maire,

Yves Questel

